

FEUILLE FÉDÉRALE

103^e année

Berne, le 28 juin 1951

Volume II

Paraît, en règle générale, chaque semaine. Prix: 28 francs par an;
15 francs pour six mois, plus la taxe postale d'abonnement ou de remboursement
Avis: 50 centimes la ligne ou son espace; doivent être adressés franco
à l'Imprimerie des Hoirs O.-J. Wyss, société anonyme, à Berne

Délai d'opposition: 26 septembre 1951

LOI FÉDÉRALE

modifiant

**la loi qui concerne la protection des marques de fabrique
et de commerce, des indications de provenance et des mentions
de récompenses industrielles**

(Du 13 juin 1951)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le message du Conseil fédéral du 20 mars 1951 (*),

arrête:

Article premier

L'article 12, 2^e alinéa, lettre c, de la loi du 26 septembre 1890 concernant la protection des marques de fabrique et de commerce, des indications de provenance et des mentions de récompenses industrielles est abrogé et remplacé par la disposition suivante:

« c. une taxe d'enregistrement, dont le montant sera fixé
par le Conseil fédéral dans le règlement d'exécution. »

Art. 2

Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur de la présente loi.

(*) FF 1951, I, 789.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 12 juin 1951.

Le vice-président, B. BOSSI

Le secrétaire, Ch. OSER

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 13 juin 1951.

Le président, Alcardo PINI

Le secrétaire, LEIMGRUBER

Le Conseil fédéral arrête :

La loi fédérale ci-dessus sera publiée en vertu de l'article 89, 2^e alinéa, de la constitution fédérale et de l'article 3 de la loi du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux.

Berne, le 13 juin 1951.

Par ordre du Conseil fédéral suisse :

Le chancelier de la Confédération,

LEIMGRUBER

8661

Date de la publication: 28 juin 1951

Délai d'opposition: 26 septembre 1951

LOI FÉDÉRALE modifiant la loi qui concerne la protection des marques de fabrique et de commerce, des indications de provenance et des mentions de récompenses industrielles (Du 13 juin 1951)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1951
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	26
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.06.1951
Date	
Data	
Seite	389-390
Page	
Pagina	
Ref. No	10 092 365

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.